



PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES

PRÉAMBULE

Pour la défense et les valeurs du sport 100 % propre, de la préservation de la sincérité des résultats sportifs et de la crédibilité du sport de compétition, le Ministère en charge des sports demande aux fédérations de mettre en œuvre un «Plan fédéral de prévention du dopage et des conduites dopantes pour l'olympiade 2020-2024».

Pour contribuer à cet objectif et répondre aux nouvelles obligations reprises dans le *Code du sport*⁽¹⁾, notamment l'article L.231-5, la Fédération française de tennis de table (FFTT) a formalisé sa politique fédérale de prévention du dopage.

La FFTT s'inscrit donc pleinement dans cette dynamique de prévention du dopage autour de quatre objectifs prioritaires selon toutes les formes de dérives dopantes qui sont les suivants :

- 1. Sensibiliser**
- 2. Informer**
- 3. Responsabiliser**
- 4. Former**

Objectif 1 :

Sensibiliser, informer et former les sportifs / Alerter sur le dopage et apporter les compétences nécessaires aux athlètes plus exposés (groupe cible, groupe contrôle, sportifs soumis au SMR dont sportifs des structures PPF et SHN,) pour prévenir de toutes dérives impactant leur santé et leur carrière sportive

Objectif 2 :

Informer et favoriser la diffusion des connaissances à la communauté «Tennis de Table» et transmettre une information actualisée et adéquate relatives au dopage / accessible à toute la communauté «Tennis de Table», du sportif «d'accession» au licencié compétition.

Objectif 3 :

Responsabiliser, sensibiliser et informer les acteurs intervenant auprès des sportifs et renforcer leurs compétences / Alerter et apporter les connaissances nécessaires au personnel encadrant technique et médical afin de comprendre leur rôle dans la prévention antidopage et agir pour la prévention de toutes conduites dopantes le cas échéant.

Objectif 4 :

Former, sensibiliser les dirigeants et les responsables de structures / Disposer d'acteurs fédéraux (CTS) et territoriaux (CTF) avertis sur les actions fédérales et ayant acquis les réflexes opportuns en matière de prévention du dopage.

(1) L'ordonnance n° 2021-488 du 21 avril 2021 relative aux mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour assurer la conformité du droit interne aux principes du code mondial antidopage et renforcer l'efficacité de la lutte contre le dopage introduit au sein de l'article L.231-5 du code du sport que les fédérations «engagent des actions de prévention et d'éducation en lien avec le ministère chargé des sports ou dans le cadre du programme d'éducation défini par l'Agence française de lutte contre le dopage.»

RÉFÉRENTS TECHNIQUES

Référent antidopage

Jean-Luc Habecker traduit la mise en place et le déploiement du programme fédéral de prévention du dopage / coopère dès qu'il le peut à la mise en œuvre des prérogatives apportées par les organisations antidopage (contrôles, enquêtes et poursuites disciplinaires).

jl.habecker@fftt.org
06 49 12 23 69

Educateurs antidopage

Rozenn Jacquet-Yquel, David Johnston agréés par l'AFLD, déplient sur le terrain la mise en œuvre du plan d'éducation et de prévention antidopage de la fédération auprès des structures sportives, des entraîneurs et des sportifs SHN.

rozenn.yquel@fftt.org dajohnston.idf@gmail.com
06.85.04.82.08 06 81 69 53 06

Délégués antidopage

Franck Saulnier, Sarah Biton chargés de veiller au bon déroulement des contrôles en facilitant les relations entre l'organisateur de la compétition, les sportifs, les escortes et les agents de contrôle du dopage.

Les acronymes :

ADEL : Anti-Doping Education and Learning / AFLD : Agence française de lutte contre le dopage / SMR : Surveillance médicale réglementaire / AMA : Agence mondiale antidopage
 PPF : Projet de performance fédéral / DTN : Direction technique nationale / SHN : Sportif de haut niveau / CTS : Conseiller technique et sportif / CTR : Conseiller technique régional / ETR : Equipe technique régionale
 CTS : Cadre technique sportif / CTF : Cadre technique fédéral

Escortes

Franck Saulnier, Sarah Biton, Odile Perrier

et juges-arbitres identifiés notifient les sportifs et les transcrivent dans les formulaires de contrôle du dopage, surveillent et conduisent les sportifs jusqu'au poste de contrôle du dopage.

franck.saulnier@fftt.org sarah.biton@fftt.org odile.perrier@fftt.org
01 53 94 50 24 01 53 94 50 16 06 88 02 23 87

Personnel complémentaire

Caroline Turlotte, médecin fédéral, veille à apporter son concours pour tout ce qui concerne le contrôle médical des sportifs, leur assistance au cours des stages et compétitions, la prévention et la sécurité correspondante et toute autre application d'ordre médical au sein de la FFTT.

caroline.turlotte@fftt.org
06 87 39 21 67

TABLEAU DE SUIVI - ACTIONS PLAN DE PRÉVENTION

ACTIONS 2023/2024

Ce tableau sert à recenser et synthétiser les actions déterminées dans le plan de prévention de la FFTT et sera la base au bilan annuel du plan.

Publics cibles	Actions	Modalités	Contenu	Ressources/outils	Indicateurs de réussite	Echéance
<ul style="list-style-type: none"> Sportifs du groupe cible et du groupe de contrôle • SHN • Sportifs espoirs • Personnel d'encadrement • Médecins • (...) 	Description de(s) action(s) envisagée(s) pour le public cible	<ul style="list-style-type: none"> Action en présentiel Action en e-learning (...) 	Description de(s) contenu(s) : quelles thématiques de l'antidopage seront abordées ?	<ul style="list-style-type: none"> Educateurs agréés AFLD Plateforme E-learning ADEL Webinaires Localisation AFLD (...) 	<ul style="list-style-type: none"> Educateurs agréés AFLD Plateforme E-learning ADEL Webinaires Localisation AFLD (...) 	Inscrire l'action dans le temps et envisager une «date de livraison» de l'action
Objectif 1 - Sensibiliser, informer et former les sportifs						
Groupe cible, groupe de contrôle, SHN, sportifs inclus dans les filières du Projet de performance fédérale (PPF).	Action 1.1 : Sensibiliser, informer, former prioritairement les sportifs qui sont soumis au suivi médical réglementaire (SMR)	Outil digital disponible en tout temps – Modifications de la convention SHN, charte des équipes de France, conventions de formation et insertion d'une obligation dans le règlement pour les équipes de France – Création d'un fichier de suivi.	Description de(s) contenu(s) : La localisation Procédure de contrôle du dopage Médicaments et AUT Les compléments alimentaires Violation des règles antidopage	<ul style="list-style-type: none"> Educateurs agréés AFLD Plateforme E-learning ADEL Webinaires Localisation AFLD Educateurs INSEP, CREPS, AMPD (Antennes médicales de prévention du dopage) (...) 	<ul style="list-style-type: none"> Educateurs agréés AFLD Plateforme E-learning ADEL Webinaires Localisation AFLD (...) 	Calendrier AFLD Calendrier fédéral lors des regroupements des cadres (CTS, CTF)
Licenciés jeunes – accompagnants/parents.	Action 1.2 : Intervention réalisée à l'occasion du championnat de France à des fins de sensibilisation	Intervention physique (stand d'informations et simulation d'un contrôle Antidopage), outils de communication.	Sensibilisation d'un public jeune et les responsables légaux sur la réglementation et les enjeux du dopage à l'occasion du championnat de France Comprendre la vulnérabilité du sportif et les conséquences du dopage Brisez le silence. Partagez les préoccupations pour protéger le sport propre pour tous	Ressources internes et ressources externes (antennes médicales de prévention du dopage - AMPD ou réseau ministériel).	Intervention d'une journée pour au moins un championnat de France.	Mars 2024

Publics cibles	Actions	Modalités	Contenu	Ressources/outils	Indicateurs de réussite	Echéance
Objectif 2 - Informer et favoriser la diffusion des connaissances						
Licenciés / Communauté FFTT	Action 2.1 : Edition d'une page sur le site internet de la Fédération dédiée à la prévention du dopage.	Outil digital internet, liens interactifs – Mise en place effective 2022 avec une veille tous les six mois et régulière en fonction de l'actualité.	Page consacrée à la prévention du dopage présentant des informations générales sur la réglementation dopage (liste des substances et méthodes interdites, violations des règles, ... etc.). La page sera actualisée régulièrement sur le site fédéral avec des liens utiles concernant la documentation existante et indiquant les contacts fédéraux et institutionnels.	https://www.fft.com/site/fft/prevention/agir-contre-dopage Mailing aux acteurs inscrits dans le PPF, listés, entraîneurs, parents des listés mineurs, responsables de pôles, juges arbitres, commission fédérale, préparateurs physiques etc.	100 % de réalisation	Juin 2023
CTS/ CTR/ ETR, dirigeants des ligues régionales, référents développements régionaux.	Action 2.2 : Création d'un réseau territorial «Tennis de Table antidopage»	Création d'un fichier Excel de suivi	Création d'un maillage régional «d'ambassadeurs» au fait de la réglementation du dopage permettant de s'assurer de la bonne application de la politique fédérale, ainsi que de la transmission des informations sur ce sujet vers les clubs et les licenciés.	Ressources internes et externes AMA, AFLD, CREPS, pôles	1 personne référencée ambassadrice antidopage par région	Décembre 2023
Communauté FFTT	Action 2.3 : Actualisation du règlement fédéral	Validation en conseil fédéral	<p>En lien avec le règlement fédéral, la FFTT s'engage à être en cohérence avec le code du sport et assure l'effectivité des décisions prises par l'AFLD.</p> <p>La FFTT met en place les conditions permettant d'annuler les résultats individuels et/ou remis aux équipes, obtenus lors de la compétition par le sportif sanctionné pour une violation des règles antidopage.</p> <p>La FFTT assure l'effectivité du règlement fédéral prenant des mesures raisonnables pour réaffecter et distribuer les prix et gains aux sportifs qui y auraient eu droit si le sportif sanctionné n'avait pas pris part à la compétition concernée.</p>	Ressources internes de la fédération	Ajustements avec le service juridique	Septembre 2023

Publics cibles	Actions	Modalités	Contenu	Ressources/outils	Indicateurs de réussite	Echéance
Objectif 3 - Responsabiliser, sensibiliser et informer						
Entraîneurs en formation DE et DES et/ou entraîneurs salariés des clubs professionnels et structures du PPF et des joueurs des cellules de performance FFTT.	Action 3.1 : Responsabiliser et Informer les entraîneurs	Outil digital disponible en tout temps – Modifications de la convention SHN, charte des équipes de France, conventions de formation et insertion d'une obligation dans le règlement pour les équipes de France – Création d'un fichier de suivi. Contenus de formation portés par les organismes de formation que sont les CREPS..	Suivi d'un webinaire localisation organisé par l'AFLD. Suivi d'un webinaire ou d'une action en présentiel par un éducateur agréé par l'AFLD (ressource FFTT ou externe). Suivi d'une formation en e-learning ADEL (plateforme AMA) : à l'issue de cette formation, un certificat est délivré et téléchargeable par l'apprenant. Cours magistraux sous forme de travaux dirigés (TD) Intervention sur les textes et échanges de pratique.	Ressources internes et externes AMA, AFLD. CREPS en priorité.	100 % du public concerné pour les JO de Paris 2024. Nombre de formations (5 BP, 3 DE, 1 DES) pour approximativement 50 à 60 formés/an.	Paris 2024
Entraîneurs, entraîneurs adjoint, managers, médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, préparateurs physiques, manageurs.	Action 3.2 : Responsabiliser et Informer le personnel encadrant des équipes de France	Outil digital - Crédit d'un fichier de suivi.	L'encadrant doit, soit suivre au moins un webinaire organisé par la FFTT, soit suivre une formation en ligne sur le site de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Il devra donner un justificatif attestant le suivi de sa formation.	Ressources internes et externes AMA, AFLD. Signature de la charte de la prévention de lutte contre le dopage du ministère des Sports spécifique pour les kinésithérapeutes.	100 % du public concerné pour les JO de Paris 2024	Paris 2024
Objectif 4 - Former et sensibiliser les dirigeants et les responsables de structures						
Salariés fédéraux, réseau territorial, agents de l'Etat «FFT antidopage».	Action 4.1 : Construction d'un réseau d'éducateurs dopage	Formation AFLD en digital et présentiel	L'objectif est de disposer de plusieurs formateurs afin de transmettre leurs compétences sur les publics cibles.	Ressources internes et externes AMA, AFLD.	Formation de 3 personnes	Paris 2024

COMMENT ACCÉDER À LA PLATEFORME ADEL ET À QUELLES RESSOURCES ?

Pour vous rendre sur la plateforme ADEL, cliquez sur le lien ci-dessous et créez votre profil pour accéder aux différents modules :
<https://ressources.afld.fr/la-plateforme-adel/>

ADEL pour les sportifs du groupe cible ou contrôle de l'AFLD ou les sportifs identifiés par l'ITTF
(6 sportifs de la cellule 2024 ayant reçu un courrier spécifique de l'AFLD ou de l'ITTF) :

<https://adel.wada-ama.org/learn/course/external/view/elearning/33/adel-pour-les-sportifs-du-groupe-cible-soumis-aux-controles-francais>

https://adel.wada-ama.org/learn/public/learning_plan/view/3/programme-deducation-pour-les-sportifs-de-niveau-international-francais

Programme d'éducation pour les sportifs de niveau national : sportifs de haut niveau classés élites et seniors :

https://adel.wada-ama.org/learn/public/learning_plan/view/5/programme-deducation-pour-les-sportifs-de-niveau-national-francais

ADEL pour les sportifs talentueux : relèves, espoirs, collectifs nationaux, reconversions et les sportifs non classés en pôle espoir :

https://adel.wada-ama.org/learn/public/learning_plan/view/53/adel-pour-les-sportifs-talentueux-francais

Programme d'éducation pour les entraîneurs de haute performance : Pour tous les entraîneurs qui s'inscrivent dans le PPF :

https://adel.wada-ama.org/learn/public/learning_plan/view/8/programme-deducation-pour-les-entraineurs-de-haute-performance-francais

ADEL pour les parents des sportifs de haute performance : Tous les parents dont leur enfant est listé et en particulier pour les mineurs :

https://adel.wada-ama.org/learn/public/learning_plan/view/11/adel-pour-les-parents-des-sportifs-de-haute-performance-francais

Pour tout autre information vous pouvez vous rendre sur les liens suivants :

Webinaire AFLD - Localisation et règles antidopage :

<https://app.livestorm.co/afld/webinaire-afld-2023-localisation-et-regles-antidopage?type=detailed>

Miniguide de l'antidopage : https://ressources.afld.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/02/poster-dopage-A4_2022.pdf

Signaler un fait de dopage : <https://www.afld.fr/signaler-un-fait-de-dopage/>

Compléments alimentaires : <https://sportifs.afld.fr/complements-alimentaires/>

Lien vidéo CESPHARM : <https://www.cespharm.fr/prevention-sante/catalogue/Dopage-et-complements-alimentaires-video-paysage>

Liste des interdictions : <https://www.wada-ama.org/fr/ressources/documents-de-la-liste-des-interdictions-2022#resource-download>

Vérifier le caractère interdit ou non d'un médicament : <https://medicaments.afld.fr/>

Lien vidéo CESPHARM : <https://www.cespharm.fr/prevention-sante/catalogue/Medicaments-et-dopage-video-paysage>

Agence mondiale antidopage (AMA) : <https://www.wada-ama.org/fr>

AFLD : <https://www.afld.fr/>

Ministère : <https://www.sports.gouv.fr/agir-contre-le-dopage-49>

Antennes médicales de prévention du dopage (AMPD) : <https://www.ampd.fr>

Le mode d'emploi pour les AUT : <https://sportifs.afld.fr/effectuer-une-demande-daut/>

